

Le Droit d'Auteur

Revue de
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
(OMPI)

Paraît chaque mois
Abonnement annuel: fr.s. 75.—
Fascicule mensuel: fr.s. 9.—

87^e année - N° 10
OCTOBRE 1974

Sommaire

Pages

ORGANES ADMINISTRATIFS

- Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Assemblée générale. Troisième session (1^{re} session extraordinaire) 258
- Comité de coordination de l'OMPI, Comité exécutif de l'Union de Paris et Comité exécutif de l'Union de Berne (Cinquième série de réunions) 259

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Chypre. Application des clauses transitoires (privilège de cinq ans) de la Convention OMPI 262
- Indonésie. Application des clauses transitoires (privilège de cinq ans) de la Convention OMPI 262
- Pays-Bas. Ratification de la Convention OMPI 262

UNION DE BERNE

- Inde. Ratification de l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne 263
- Pays-Bas. Ratification de l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne 263

CORRESPONDANCE

- Lettre de la République démocratique allemande (Anselm Glücksmann) 264

CALENDRIER DES RÉUNIONS 275

Annexe: Avis de vacance d'emploi (Mise au concours n° 252)

© OMPI 1974

La reproduction des articles et des traductions de textes législatifs, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI



ORGANES ADMINISTRATIFS

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Assemblée générale

Troisième session (1^{re} session extraordinaire)

(Genève, 24 au 27 septembre 1974)

Note *

Représentation

Cinquante-trois des 66 Etats membres de l'Assemblée générale étaient représentés: Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Mexique, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Sénégal, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Yougoslavie (53). Treize Etats membres de l'Assemblée générale n'étaient pas représentés: Afrique du Sud, Chypre, Congo, Dahomey, Fidji, Haute-Volta, Madagascar, Malawi, Malte, Mauritanie, Niger, Tchad, Thaïlande (13).

Neuf autres Etats étaient représentés en qualité d'observateurs: Equateur, Liban, Nigéria, Philippines, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Sri Lanka, Uruguay, Zaïre (9). Sept organisations intergouvernementales étaient représentées en qualité d'observateurs: Organisation des Nations Unies (ONU), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Organisation internationale du travail (OIT), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Institut international des brevets (IIB), Office africain et malgache de la propriété industrielle (OAMPI).

Une liste des participants est reproduite ci-après.

Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'OMPI

Lors de sa deuxième session, en novembre 1973, l'Assemblée générale avait approuvé l'ouverture de négociations avec l'Organisation des Nations Unies sur la base d'un projet d'accord — entériné par le Comité de coordination de l'OMPI à sa quatrième session (1^{re} session extraordinaire) tenue en mai

1973 — selon les articles 57 et 63 de la Charte des Nations Unies, en vertu duquel l'OMPI deviendrait une institution spécialisée rattachée au système des Nations Unies.

Les négociations se sont déroulées en mai 1974 à New York. Y ont pris part, d'un côté, les représentants des Etats suivants, désignés par le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) au nom de l'Organisation des Nations Unies: Algérie, Barbade, Brésil, Chine, France, Hongrie, Japon, Kenya, Malaisie; de l'autre côté, les représentants des Etats suivants, désignés par le Comité de coordination de l'OMPI au nom de l'OMPI: Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Mexique, Pologne, Royaume-Uni, Sénégal, Suède.

Les deux groupes de négociateurs sont parvenus à un accord sur un projet de texte identique, pour l'essentiel, à celui qui avait servi de point de départ aux discussions. Le texte négocié a été soumis au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) à sa 57^e session, tenue en juillet-août 1974. Sur la recommandation de son Comité de coordination des politiques et des programmes, l'ECOSOC a adopté, sans objection, une résolution recommandant que l'Assemblée générale des Nations Unies approuve le texte négocié sans y apporter aucun changement.

Ce texte a ensuite été soumis à l'Assemblée générale de l'OMPI en session extraordinaire. Agissant en vertu des dispositions de l'article 6.3(f) de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, l'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité l'accord issu des négociations entre l'OMPI et l'Organisation des Nations Unies.

Ainsi que le Directeur général de l'OMPI, Dr Arpad Bogsch, l'a rappelé au cours du débat, il est très important que l'OMPI devienne une institution spécialisée du fait que ce statut lui donnera les moyens d'être encore plus utile aux pays en voie de développement et renforcera considérablement la coordination et l'harmonisation des efforts déployés par diverses organisations internationales en faveur de tous ceux qui concerne la propriété intellectuelle.

Avant de pouvoir entrer en vigueur, ce texte doit encore être approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies. La question est insérée à l'ordre du jour de sa session de septembre-décembre 1974.

* La présente note a été préparée par le Bureau international sur la base des documents de la session.

**Comité de coordination de l'OMPI,
Comité exécutif de l'Union de Paris et
Comité exécutif de l'Union de Berne**

Cinquième série de réunions
(Genève, 24 au 30 septembre 1974)

Note *

Au cours de la cinquième série de réunions des organes administratifs de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et des Unions administrées par l'OMPI, qui s'est tenue à Genève du 24 au 30 septembre 1974, les trois organes suivants ont siégé en sessions ordinaires:

Comité de coordination de l'OMPI, septième session (5^e session ordinaire),

Comité exécutif de l'Union de Paris, dixième session (10^e session ordinaire),

Comité exécutif de l'Union de Berne, septième session (5^e session ordinaire).

Sur les 33 Etats qui sont membres du Comité de coordination et du Comité exécutif de l'Union de Paris ou du Comité exécutif de l'Union de Berne, 32 étaient représentés: *membres ordinaires*: Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Brésil, Cameroun, Canada, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Pays-Bas, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Suisse, Union soviétique, Yougoslavie (27); *membres associés*: Algérie, Nigéria, Philippines, Pologne, Sri Lanka (5); l'Iran, membre associé, n'était pas représenté.

Vingt-neuf autres Etats étaient représentés en qualité d'observateurs, soit au Comité de coordination, soit au Comité exécutif de l'Union de Paris, soit au Comité exécutif de l'Union de Berne: Autriche, Belgique, Bulgarie, Chili, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Finlande, Gabon, Grèce, Indonésie, Irlande, Jordanie, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Ouganda, Portugal, République arabe syrienne, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Saint-Siège, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Uruguay, Zaire (29).

Sept organisations intergouvernementales étaient représentées en qualité d'observateurs auprès de chacun des Comités: Organisation des Nations Unies (ONU), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Organisation internationale du travail (OIT), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Institut international des brevets (IIB), Office africain et malgache de la propriété industrielle (OAMPI). Deux autres organisations internationales étaient également représentées en qualité d'observateurs au Comité exécutif de l'Union de Paris: le Con-

seil d'aide économique mutuelle (CAEM) et les Communautés européennes.

Chaque Comité a élu son bureau au début de sa session. Une liste des bureaux est reproduite ci-après.

Les délibérations et les décisions concernant le compte rendu des activités passées, les questions financières, les ratifications et adhésions en cours, la coopération entre l'OMPI et les Organisations du système des Nations Unies ont eu pour cadre les réunions conjointes du Comité de coordination et des Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne (ci-après dénommés «les Comités») présidées par M. Gabriel Larrea Richerand (Mexique), Président du Comité de coordination.

Les principales décisions prises par les Comités sont les suivantes:

Activités passées

Les Comités ont examiné le rapport du Directeur général sur les activités du Bureau international depuis novembre 1973 et en ont pris note en l'approuvant. Au cours de cet examen, on s'est particulièrement félicité du caractère concis, clair et complet des documents rendant compte des activités, ainsi que de l'efficacité et de la réussite avec lesquelles le Bureau international avait mené ces activités, en particulier celles qui étaient conçues en faveur des pays en voie de développement. Plusieurs délégations ont indiqué que leurs offices nationaux de la propriété industrielle étaient toujours prêts à accueillir des stagiaires des pays en voie de développement et à mettre des experts à la disposition du Bureau international pour l'aider à réaliser les projets d'assistance technico-juridique conçus en faveur des pays en voie de développement. Le Directeur général a exprimé sa gratitude à tous les offices nationaux qui avaient accueilli des stagiaires des pays en voie de développement dans le cadre du programme de stages de l'OMPI, ainsi qu'aux offices nationaux et à l'Institut international des brevets (IIB) qui, par leur concours, avaient permis à l'OMPI d'affecter 15 experts au projet — financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et réalisé par l'OMPI — conçu pour aider le Gouvernement du Brésil à moderniser le système brésilien des brevets.

Situation financière relative à l'année 1973

Les Comités ont pris note, en les approuvant, des comptes du Bureau international et du rapport des vérificateurs sur ces comptes ainsi que de toutes les indications complémentaires fournies sur la situation financière pour 1973.

* La présente note a été préparée par le Bureau international sur la base des documents des sessions des Comités.

Programme et budget pour 1975

Assistance technique de l'OMPI. Le Comité de coordination a arrêté le programme d'assistance technico-juridique de l'OMPI et son budget pour 1975. Ce programme prévoit l'octroi de bourses à des fonctionnaires de pays en voie de développement, la préparation d'une loi type sur le droit d'auteur pour les pays en voie de développement, l'organisation, en collaboration avec l'OIT et l'Unesco, d'un séminaire régional au Mexique sur le droit d'auteur et les droits voisins, à l'intention des pays en voie de développement, et l'octroi d'une assistance technique à l'OAMPI. En outre, le Programme technico-juridique permanent de l'OMPI pour l'acquisition par les pays en voie de développement des techniques en rapport avec la propriété industrielle servira de cadre aux activités suivantes: révision de la loi type pour les pays en voie de développement concernant les inventions, élaboration de projets de directives et de dispositions types sur les contrats de licence adaptées aux besoins particuliers des pays en voie de développement, réalisation d'études sur la publication des possibilités de licences, organisation d'un stage de formation sur l'utilisation de la classification internationale des brevets à l'intention de personnes venant des pays en voie de développement.

Programme et budget de l'Union de Berne pour 1975. Le Comité exécutif de l'Union de Berne a approuvé le programme et le budget de l'Union de Berne pour 1975. En plus des tâches habituelles relatives aux publications concernant le droit d'auteur et les droits voisins (les revues mensuelles, les recueils de textes législatifs, les Actes de la Conférence internationale d'Etats sur la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite (1974), etc.), ce programme prévoit la préparation d'une loi type sur le droit d'auteur pour les pays en voie de développement; l'étude de l'opportunité et de la possibilité d'instaurer un service international d'identification des œuvres littéraires et artistiques; l'étude des questions (de procédure et de fond) liées à la reproduction par reprographie des œuvres protégées par le droit d'auteur; l'étude des problèmes de droit d'auteur liés à la fabrication et à l'utilisation de vidéo-cassettes; l'étude des problèmes de droit d'auteur liés à la mémorisation et à la récupération

sur ordinateurs des œuvres protégées par le droit d'auteur; l'étude de l'utilisation des œuvres protégées par le droit d'auteur au moyen de la télévision par câble. Un séminaire régional sur le droit d'auteur et les droits voisins sera organisé au Mexique en octobre 1975, en collaboration avec l'OIT et l'UNESCO.

Programme et budget de l'Union de Paris pour 1975. Les principaux éléments du programme arrêté par le Comité exécutif de l'Union de Paris pour 1975 figurent dans le numéro d'octobre 1974 de la revue *La Propriété industrielle*.

Nomination d'un Vice-Directeur général

Le Comité de coordination a approuvé la décision du Directeur général de nommer M. Klaus Pfanner au poste de Vice-Directeur général réservé aux ressortissants des pays qui ne sont ni des pays socialistes ni des pays en voie de développement. Au sujet du poste de Vice-Directeur général destiné à un ressortissant d'un pays en voie de développement, le Comité de coordination a noté, en marquant son approbation, que le délai de dépôt des candidatures avait été prolongé à la demande des pays en voie de développement. Au sujet du poste de Vice-Directeur général destiné à un ressortissant d'un pays socialiste, le Comité de coordination a noté, en marquant son approbation, que le délai de dépôt des candidatures avait été prolongé.

Questions relatives au personnel

Le Comité de coordination a pris note des informations fournies sur la composition du Bureau international ainsi que des résultats obtenus par le Directeur général pour améliorer la répartition géographique des postes. Il a prié le Directeur général de lui soumettre, à sa prochaine session ordinaire, un plan pour qu'à l'avenir les postes vacants ou nouveaux, ainsi que les postes susceptibles de devenir vacants, soient attribués de préférence à des spécialistes des pays qui sont insuffisamment représentés au sein du personnel du Bureau international, et ce conformément à l'article 9.7) de la Convention instituant l'OMPI.

Enfin, le Comité de coordination a adopté plusieurs amendements au Statut du personnel.

Liste des participants*

I. Etats membres

de l'Assemblée générale ou des Comités

Algérie: G. Sellali (Mme); S. Bouzidi. Allemagne (République fédérale d'): A. Krieger; E. Steup (Mme); W. Koschorreck; T. Rötger; R. von Schleusner (Mme); H. Behr; S. Gees (Mme). Argentine: G. O. Martinez; C. A. Passalacqua. Australie: K. B. Petersson. Autriche: T. Lorenz. Belgique: R. Philippart de Foy. Brésil: A. Bier; J. F. da Costa; G. Hatab; A. Gurgel de Alencar. Bulgarie: T. Sourgov. Cameroun: F. M'Bianda; J.-M. Happy-

Tchankou. Canada: J. Corbeil; F. Simons; J. O. Caron. Chili: J. Lagos. Côte d'Ivoire: B. Nioupin; K.-L. Liguer-Laubhouet (Mme); M.-L. Boa (Mlle). Cuba: J. M. Rodriguez Padilla; H. Rivero del Rosario. Danemark: K. Skjødt. Egypte: A. M. Khalil; M. Tallawy (Mme). Espagne: A. Fernández Mazarambroz; I. Fonseca (Mme); C. González Palacios. Etats-Unis d'Amérique: H. J. Winter; R. Tegtmeyer; D. Hoinkes; M. K. Kirk; R. Prohme. Finlande: E. Tuuli; B. Norring; B. Godeuhelm; P. Rutanen. France: J. Fernand-Laurent; P. Faure; F. Savignon; J. Buffin; R. Leclerc; S. Balous (Mme). Gabon: Minko-Mi-Endamne. Grèce: A. Exarchos. Hongrie: E. Tasnádi; I. Tímár; A. Benárd; G. Pálós. Inde: S. Alikhan; A. Parthasarathi; H. N. Sukhdev. Indonésie: I. Ibrahim. Irlande: M. J. Quinn. Israël: M. Gabay. Italie: G. Trotta; S. Samperi; N. Faiel Daitilo; M. Vitali (Mlle); G.

* La liste contenant les titres et qualités des participants ainsi que les différents organes au sein desquels chaque Etat ou Organisation était représenté peut être obtenue auprès du Bureau international.

Armento. Japon: K. Otani; T. Koyama; K. Mizushima; T. Hotta. Jordanie: I. A. Zreikat; K. Hasa. Kenya: D. J. Coward. Liechtenstein: A. F. de Gerliezy-Burian. Luxembourg: J.-P. Hoffmann. Maroc: S. M. Rahhal. Mexique: G. E. Larrea Rieherand; R. de Pina Vara; V. C. Garcia Moreno; A. Saenz. Nigéria: O. Johnson (Mme); I. A. Owoyele. Norvège: S. H. Roer; D. Tonseth. Ouganda: J. H. Ntabgoba. Pays-Bas: J. B. van Benthem; W. M. J. C. Phaf; F. W. Weisglas. Philippines: C. V. Espejo. Pologne: J. Szomański; D. Januszkiez (Mme); H. Wasilewska (Mme); M. Paszkowski. Portugal: J. Mota Maia. République arabe syrienne: A. Jouman-Agha. République démocratique allemande: J. Hemmerling; D. Schaeck; M. Förster (Mme). Roumanie: L. Marinete; D. Stoenescu; G. Tinea. Royaume-Uni: I. J. G. Davis; V. Tarnofsky; J. J. D. Ashdown. Saint-Siège: O. Roullet (Mme); R. Roeh. Sénégal: A. Sene; J. P. Crespin; N'D. N'Diaye; S. Kandji. Sri Lanka: S. de Alwis; K. K. Breckenridge. Suède: G. Borggård; C. Uggla; M. Jacobsson; K. Stenström; O. Ohlson. Suisse: W. Stamml; P. Braendli; A. Kamer. Tchécoslovaquie: M. Bělohlávek; B. Vachata; J. Prošek. Togo: I. Johnson. Tunisie: A. Jerad; S. Ben Redjeb. Turquie: N. Yosmaoglu. Union soviétique: E. Artemiev; V. F. Zubarev; V. N. Roslov; A. Zaitsev. Yougoslavie: D. Bošković; D. Čemalović.

Total: 56 Etats

II. Autres Etats

Equateur: J. R. Serrano. Liban: S. Chamma. RSS de Biélorussie: N. I. Androsovitch. RSS d'Ukraine: I. Grichtchenko. Uruguay: R. Larreta de Pesaresi (Mme). Zaïre: Heradi Bin Heradi; L. Elebe.

Total: 6 Etats

III. Organisations intergouvernementales

Organisation des Nations Unies (ONU): K. K. S. Dadzie; P. Casson; T. Zoupanos. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED): C. R. Greenhill; P. O'Brien. Organisation internationale du

travail (OIT): M. Carrillo. Organisation mondiale de la santé (OMS): G.-G. Meiland. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO): M.-C. Dock (Mme). Institut international des brevets (IIB): G. Finniss. Office africain et malgache de la propriété industrielle (OAMPI): D. Ekani. Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM): I. Teherviakov; J. Bobrovský. Communautés européennes: B. Adinolfi; I. Klaric.

IV. Bureau international de l'OMPI

A. Bogsch (*Directeur général*); K. Pfanner (*Vice-Directeur général*); B. A. Armstrong (*Directeur de la Division administrative*); C. Masouyé (*Directeur du Cabinet du Directeur général*); L. Egger (*Conseiller, Chef de la Division des enregistrements internationaux*); R. Harben (*Conseiller, Chef p. i. de la Division des relations extérieures*); T. S. Krishnamurti (*Conseiller, Chef de la Division du droit d'auteur*).

V. Bureaux

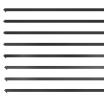
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Assemblée générale: *Président*: G. Borggård (Suède); *Vice-présidents*: A. M. Cisse (Sénégal); L. Marinete (Roumanie); *Secrétaire*: R. Harben (OMPI).

Comité de coordination: *Président*: G. E. Larrea Rieherand (Mexique); *Vice-présidents*: I. Timár (Hongrie); O. Johnson (Mme) (Nigéria); *Secrétaire*: G. Ledakis (OMPI).

Union de Berne

Comité exécutif: *Président*: N'D. N'Diaye (Sénégal); *Vice-présidents*: I. J. G. Davis (Royaume-Uni); D. Bošković (Yougoslavie); *Secrétaire*: T. S. Krishnamurti (OMPI).


ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Application des clauses transitoires (privilège de cinq ans) de la Convention OMPI
CHYPRE

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a notifié aux gouvernements des pays invités à la Conférence de Stockholm la notification déposée par le Gouvernement de la République de Chypre et aux termes de laquelle celui-ci entend se prévaloir des dispositions de l'article 21.2) de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Cette notification a pris effet à la date de sa réception, soit le 20 septembre 1974.

En application dudit article, la République de Chypre, qui est membre de l'Union de Paris et de l'Union de Berne, mais n'est pas encore devenue partie à la Convention OMPI, pourra, jusqu'à l'expiration d'une période de cinq ans à compter de la date de l'entrée en vigueur de ladite Convention, c'est-à-dire jusqu'au 26 avril 1975, exercer les mêmes droits que si elle y était partie.

Notification OMPI N° 56, du 3 octobre 1974.

INDONÉSIE

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a notifié aux gouvernements des pays invités à la Conférence de Stockholm la notification déposée par le Gouvernement de la République d'Indonésie et aux termes de laquelle celui-ci entend se prévaloir des dispositions de l'article 21.2) de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Cette notification a pris effet à la date de sa réception, soit le 20 septembre 1974.

En application dudit article, la République d'Indonésie, qui est membre de l'Union de Paris, mais n'est pas encore devenue partie à la Convention OMPI, pourra, jusqu'à l'expiration d'une période de cinq ans à compter de la date de l'entrée en vigueur de ladite Convention, c'est-à-dire jusqu'au 26 avril 1975, exercer les mêmes droits que si elle y était partie.

Notification OMPI N° 57, du 3 octobre 1974.

Ratification de la Convention OMPI
PAYS-BAS

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a notifié aux gouvernements des pays invités à la Conférence de Stockholm que le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas avait déposé, le 9 octobre 1974, son instrument de ratification, pour le Royaume en Europe, le Surinam et les Antilles néerlandaises, de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Le Royaume des Pays-Bas a rempli la condition stipulée à l'article 14.2) de la Convention en ratifiant simultanément l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris dans sa

totalité et l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne, tel que prévu par l'article 29^{bi} dudit Acte et avec la déclaration prévue par l'article 28.1)b), qui permet de stipuler que la ratification n'est pas applicable aux articles 1 à 21 et à l'Annexe.

En application de l'article I5.2), la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) entrera en vigueur, à l'égard du Royaume des Pays-Bas, trois mois après la date de dépôt de l'instrument de ratification, soit le 9 janvier 1975.

Notification OMPI N° 58, du 10 octobre 1974.



UNION DE BERNE

Ratifications de l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne

INDE

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a notifié aux gouvernements des pays membres de l'Union de Berne que le Gouvernement de la République de l'Inde avait déposé, le 7 octobre 1974, son instrument de ratification de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, telle que révisée à Paris le 24 juillet 1971, en déclarant, conformément à l'article 28.I)b) dudit Acte, que cette ratification n'était pas applicable aux articles 1 à 21 et à l'Annexe.

En outre, cet instrument contient la déclaration suivante:

« Se référant à l'article 33 de la Convention, le Gouvernement de la République de l'Inde déclare que, conformé-

ment à la disposition de l'alinéa 2) dudit article, le Gouvernement de la République de l'Inde ne se considère pas lié par les dispositions de l'alinéa 1) de l'article 33 de la Convention. » (*Traduction*)

En application des dispositions de l'article 28.3) de l'Acte de Paris (1971) de ladite Convention, les articles 22 à 38 entrent en vigueur, à l'égard de la République de l'Inde, trois mois après la date de cette notification, c'est-à-dire le 10 janvier 1975.

Notification Berne N° 59, du 10 octobre 1974.

PAYS-BAS

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a notifié aux gouvernements des pays membres de l'Union de Berne que le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas avait déposé, le 9 octobre 1974, son instrument de ratification, pour le Royaume en Europe, le Surinam et les Antilles néerlandaises, de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, telle que révisée à Paris le 24 juillet 1971, en déclarant, conformément à l'article 28.I)b) dudit Acte, que

cette ratification n'était pas applicable aux articles 1 à 21 et à l'Annexe.

En application des dispositions de l'article 28.3) de l'Acte de Paris (1971) de ladite Convention, les articles 22 à 38 entrent en vigueur, à l'égard du Royaume des Pays-Bas, trois mois après la date de cette notification, c'est-à-dire le 10 janvier 1975.

Notification Berne N° 60, du 10 octobre 1974.



CORRESPONDANCE

Lettre de la République démocratique allemande

Anselm GLÜCKSMANN *



CALENDRIER

Réunions de l'OMPI

- 4 au 8 novembre 1974 (Genève)** — Protection internationale des appellations d'origine et des autres indications de provenance — Comité d'experts
- 4 au 8 novembre 1974 (Genève)** — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail IV du Comité ad hoc mixte
- 12 au 19 novembre 1974 (Genève)** — PCT — Comités intérimaires — Sessions annuelles
- 18 au 22 novembre 1974 (Genève)** — Séminaire sur les licences
- 25 au 29 novembre 1974 (Genève)** — Revision de la loi type concernant les inventions — Groupe de travail (1^{re} session)
- 2 au 6 décembre 1974 (Yaoundé)** — Séminaire africain francophone sur la propriété industrielle
- 9 au 13 décembre 1974 (Genève)** — Classification internationale des brevets (IPC) — Bureau du Comité ad hoc mixte
- 16 au 18 décembre 1974 (Genève)** — ICIREPAT — Comité de coordination technique (TCC)
- 22 au 24 janvier 1975 (Genève)** — Publication des possibilités de licences — Groupe de consultants
- 27 au 30 janvier 1975 (Genève)** — Classification internationale des brevets (IPC) — Classification des dossiers de recherches — Groupe de travail
- 3 au 14 février 1975 (Genève)** — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail ad hoc pour la révision du Guide d'utilisation pour l'IPC
- 11 au 17 février 1975 (Genève)** — Revision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle — Groupe d'experts gouvernementaux
- 17 au 28 février 1975 (Munich)** — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail II du Comité ad hoc mixte
- 18 février 1975 (Genève)** — Comité de coordination de l'OMPI (session extraordinaire)
- 20 au 28 février 1975 (Genève)** — Revision de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels — Comité d'experts
- 10 au 14 mars 1975 (Genève)** — Mécanisation de la recherche en matière de marques — Comité d'experts
- 17 au 21 mars 1975 (Genève)** — Programme technico-juridique de l'OMPI pour l'acquisition, par les pays en voie de développement, des techniques en rapport avec la propriété industrielle — Comité permanent (2^e session)
- 7 au 11 avril 1975 (Genève)** — Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques — Groupe de travail temporaire
- 7 au 11 avril 1975 (Genève)** — ICIREPAT — Comité technique chargé des systèmes de recherche documentaire (TCSS)
- 14 au 18 avril 1975 (Genève)** — ICIREPAT — Comité technique chargé de la normalisation (TCST)
- 14 au 25 avril 1975 (Rijswijk)** — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail III du Comité ad hoc mixte
- 22 au 29 avril 1975 (Genève)** — Inventions relatives aux micro-organismes — Comité d'experts
- 5 au 9 mai 1975 (Genève)** — Classification internationale des brevets (IPC) — Cours de formation
- 12 au 23 mai 1975 (Washington)** — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail I du Comité ad hoc mixte
- 26 au 30 mai 1975 (Genève)** — Revision de la loi type concernant les inventions — Groupe de travail (2^e session)
- 4 au 6 juin 1975 (Genève)** — ICIREPAT — Comité de coordination technique (TCC)
- 9 au 20 juin 1975 (Genève)** — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail V du Comité ad hoc mixte
- 23 au 27 juin 1975 (Genève)** — Protection des programmes d'ordinateur — Groupe consultatif
- 8 au 12 septembre 1975 (Genève)** — Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques — Comité préparatoire et Comité d'experts
- 15 au 26 septembre 1975 (Rijswijk)** — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail IV du Comité ad hoc mixte
- 17 au 19 septembre 1975 (Genève)** — ICIREPAT — Comité plénier (PLC)
- 22 et 23 septembre 1975 (Genève)** — Traité concernant l'enregistrement des marques (TEM) — Comité consultatif intérimaire
- 23 au 30 septembre 1975 (Genève)** — Comité de coordination de l'OMPI et Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne — Sessions ordinaires
- 1^{er} au 3 octobre 1975 (Genève)** — Déconvenues scientifiques — Comité d'experts
- 1^{er} et 2 octobre 1975 (Genève)** — Classification internationale des brevets (IPC) — Bureau
- 3 et 6 octobre 1975 (Genève)** — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité ad hoc mixte
- 7 au 9 octobre 1975 (Genève)** — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts
- 13 au 17 octobre 1975 (Genève)** — ICIREPAT — Comité technique chargé des systèmes de recherche documentaire (TCSS)

- 20 au 24 octobre 1975 (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé de la normalisation (TCST)
- 27 octobre au 3 novembre 1975 (Genève) — PCT — Comités intérimaires
- 3 au 14 novembre 1975 (Berne) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail II du Comité ad hoc mixte
- 10 au 14 novembre 1975 (Genève) — Révision de la loi type concernant les inventions — Groupe de travail (3^e session)
- 1^{er} au 4 décembre 1975 (Genève) — Protection internationale des appellations d'origine et des autres indications de provenance — Comité d'experts
- 1^{er} au 12 décembre 1975 (Mannheim) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail III du Comité ad hoc mixte
- 8, 9 et 16 décembre 1975 (Genève) — Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion — Comité intergouvernemental — Session ordinaire (organisée conjointement avec l'Organisation internationale du travail et l'Unesco)
- 10 au 12 décembre 1975 (Genève) — ICIREPAT — Comité de coordination technique (TCC)
- 10 au 16 décembre 1975 (Genève) — Comité exécutif de l'Union de Berne — (session extraordinaire)
- 15 au 19 décembre 1975 (Genève) — Classification internationale des éléments figuratifs des marques — Comité provisoire d'experts

Réunions de l'UPOV

Réunion des Etats membres et des Etats non membres: 21 au 23 octobre 1974 — Conseil: 24 au 26 octobre 1974; 7 au 10 octobre 1975 — Comité de travail consultatif: 23 octobre 1974; 4 au 6 mars 1975; 6 et 10 octobre 1975 — Comité directeur technique: 5 et 6 novembre 1974; 9 au 11 avril 1975; 5 au 7 novembre 1975 — Groupe de travail sur les dénominations variétales: 15 et 16 septembre 1975 — Groupe de travail sur l'harmonisation des taxes: 24 et 25 avril 1975 — Groupe de travail pour la centralisation: 7 novembre 1974 — Comité d'experts pour la centralisation: 14 au 17 janvier 1975; 15 au 18 avril 1975; 1^{er} au 4 juillet 1975; 25 au 28 novembre 1975 — Comité d'experts pour la révision de la Convention: 25 au 28 février 1975; 2 au 5 décembre 1975

Note: toutes ces réunions ont lieu à Genève au siège de l'UPOV

Groupes de travail techniques: i) sur les plantes potagères: 28 au 30 mai 1975 (Lund - Suède); ii) sur les arbres forestiers: 19 et 20 août 1975 (Hanovre - République fédérale d'Allemagne); iii) sur les plantes ornementales: 9 au 11 septembre 1975 (Hornum - Danemark)

Réunions d'autres organisations internationales s'occupant de propriété intellectuelle

- 5 au 7 novembre 1974 (Rijswijk) — Institut international des brevets — Conseil d'administration
- 11 au 16 novembre 1974 (Santiago) — Association interaméricaine de propriété industrielle — Congrès
- 9 au 11 décembre 1974 (Rijswijk) — Institut international des brevets — Conseil d'administration
- 9 au 14 décembre 1974 (Yaoundé) — Office africain et malgache de la propriété industrielle — Conseil d'administration
- 5 au 7 février 1975 (Paris) — Association littéraire et artistique internationale — Journées d'étude, Comité exécutif et Assemblée générale
- 21 au 25 avril 1975 (Hambourg) — Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs — Congrès
- 3 au 10 mai 1975 (San Francisco) — Association internationale pour la protection de la propriété industrielle — Congrès